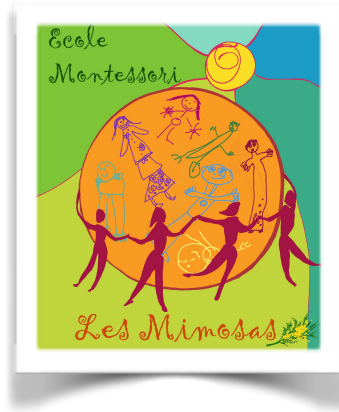


Règlement intérieur de l'école Montessori « Les Mimosas » Larmor-Baden



Appeler l'École

Une permanence téléphonique est mise en place sur les heures d'école **uniquement à l'usage des parents** :

Ambiance 2-3 ans : 07 68 66 26 10

Ambiance 3-6 ans et 6-12 ans : 06 87 10 61 82

Fixe école : 02 56 54 33 06

Privilégiez les SMS

Horaires

L'école accueille les enfants 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 18h30.

Les temps scolaires commencent à 8h30 (accueil jusqu'à 8h55) et se terminent à 16h30.

Accueil

L'accueil des enfants a lieu chaque matin **entre 8h30 et 8h55 uniquement**.

Chaque enfant inscrit à l'école reste sous la responsabilité de son/ses parents ou de l'adulte responsable l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit physiquement dans l'enceinte du bâtiment **et pris** en charge par un membre de l'équipe pédagogique.

Nous demandons aux enfants et aux adultes de parler **à voix basse** dès l'entrée dans l'école pour ne pas gêner la concentration de ceux qui sont déjà au travail et favoriser le calme dans la classe.

Retard

Tout retard étant nuisible au bon fonctionnement de l'école, **la fermeture des portes s'effectuera à 9 heures précises**. L'école ne disposant pas de personnel administratif salarié à temps plein, elle ne pourra pas être ré-ouverte pour les retardataires avant la pause déjeuner, soit à 11h30 pour les 2-3 ans et 3-6 ans, 12 h pour les 6-12 ans. Cependant, en cas de **retard justifié**, il sera possible d'appeler l'école avant sa fermeture pour convenir d'un éventuel horaire de ré-ouverture.

Il est extrêmement important, et demandé à tous les parents, de comprendre l'importance de cette ponctualité et de la respecter.

Absences

L'absence prévue d'un enfant, quelle que soit la classe dans laquelle il est inscrit, doit impérativement être **signalée** de vive voix à l'éducateur/trice concerné/e au plus tard **la veille** de celle-ci **et consignée** par un mail à la direction.

Dans le cas d'une **absence imprévue**, celle-ci doit être signalée au plus tôt par les parents **par téléphone** au 06 87 10 61 82 ou 02 56 54 33 06 ou par mail : direction@ecolelesmimosas.fr

Sortie des classes

La sortie des classes a lieu à 16h30. Elle se fait par le portail principal de l'entrée de l'école sous la supervision de la directrice et/ou de l'équipe éducative.

Dès qu'un parent ou une personne dûment mandatée par les parents est venu le chercher, l'enfant est sous son entière responsabilité, même dans l'enceinte de l'école.

Il est ainsi demandé aux parents de veiller au respect du matériel, de l'environnement et du voisinage.

Seules les personnes inscrites sur la « liste des personnes habilitées à venir chercher un enfant » fournie par chaque famille sont autorisées à venir chercher un enfant munies d'une pièce d'identité.

Cependant, dans le cas où la personne prévue se retrouve dans l'incapacité de venir chercher un enfant, une autre personne peut y être autorisée, à condition que le responsable légal de l'enfant prévienne la direction de l'école exclusivement par mail (direction@ecolelesmimosas.fr). Une pièce d'identité pourra lui être demandé.

Dans le cas contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie jusqu'à l'arrivée d'une personne dûment mandatée. Il est donc vivement conseillé d'inscrire sur ladite liste un parent de l'école qui pourra se charger d'accueillir exceptionnellement votre enfant.

Procédure en cas de non prise en charge de votre enfant après l'école

Pour information, dans le cas où aucune personne habilitée ne viendrait chercher un enfant au terme de la garderie (18h30) et sans nouvelles de la part des parents, la responsable de la garderie prévient la directrice de l'école. Elle essaiera à son tour de joindre les parents ou les personnes dûment mandatées. En cas de non-réponse, elle viendra alors chercher l'enfant à l'école et l'emmènera auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche. Elle avertira alors les parents du lieu où se trouve l'enfant par téléphone et par mail.

Garderie

Un service de garderie payante est assuré les jours d'école de 16h30 jusqu'à 18h30. Voir la section *Cantine et Garderie*.

Stationnement

Les places devant l'école (petit parking) sont **exclusivement réservées** à l'équipe éducative. Les parents devront stationner dans la rue du Presbytère, sans gêner la circulation et en utilisant en priorité le parking prévu à cet effet.

Les Repas

Collation du matin

Chaque matin, une petite collation pourra être proposée aux enfants, sous la forme de fruits ou de légumes frais ou secs, préparés par les enfants eux-mêmes dans la matinée.

Les parents fournissent des fruits frais ou secs selon un planning pour l'ambiance 2-3 ans, de façon hebdomadaire pour les autres ambiances.

Déjeuner du midi

Les enfants prennent leur repas du midi sous forme de panier-repas conservés dans un sac isotherme (lunch box) avec un pain de glace fourni par les parents. Des frais s'appliquent pour les repas pris à l'école, afin d'assurer un personnel de surveillance.

Les parents qui le souhaitent peuvent récupérer leur enfant durant le temps des repas.

Goûter

Un goûter **doit être fourni** à chaque enfant des ambiances 2-3 et 3-6 ans

Pour les 6-12 ans, le goûter est optionnel.

L'Hygiène et la Sécurité

Sorties de classe

Lors de l'inscription, par la signature de la présente charte, les parents donnent leur accord pour autoriser l'enfant à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école sous la responsabilité des éducateurs.

Si besoin, les parents bénévoles peuvent accompagner un groupe d'enfant lors de sorties.

Les sorties (ambiance 6-12 ans) sans éducateur, engageront la responsabilité des seuls parents accompagnateurs. Pour ces situations, un accord écrit spécifique sera réclamé aux parents des élèves concernés.

Sécurité

Comme dans tous les établissements publics, sont **interdits** à l'école :

-les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables etc)

-les armes ou les jouets imitant les armes

Aucun adulte, en dehors des parents, des membres de l'équipe pédagogique ou des intervenants n'est admis dans l'enceinte de l'établissement. Il en est de même pour les enfants non scolarisés dans l'école.

Exercices d'Evacuation

Pour prévenir le risque incendiaire et d'intrusion, des exercices d'évacuation auront lieu régulièrement.

Règles d'hygiène

De manière générale, les enfants doivent être propres à leur arrivée à l'école, sauf accident imprévisible. Dans un souci de simplicité, un stock de vêtements de rechange en différentes tailles est présent à l'école pour que l'équipe puisse changer un enfant en cas d'accident. Les parents doivent ramener à l'école ces vêtements lavés et dans les meilleurs délais.

Maladie

Tout enfant malade et/ou contagieux doit être gardé à la maison.

L'introduction de médicaments (y compris homéopathiques) dans l'enceinte de l'école est strictement interdite en dehors des conditions suivantes :

- Les médicaments sont rangés dans une **boite** fermée au nom et prénom de l'enfant
- Cette boite contient également **l'ordonnance médicale** accompagnée d'un **courrier** daté et signé des parents demandant à un éducateur mentionné d'administrer le produit en précisant le nom du médicament, sa posologie et les heures d'administration.
- Cette boite est transmise du **parent à l'éducateur**.

Vaccinations

Les parents doivent fournir une photocopie de la page « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant qui doit être à jour des rappels.

Poux

Les enfants ayant des poux doivent être traités. Il vous est demandé d'en avertir dès que possible un membre de l'équipe pédagogique afin de prévenir leur propagation et si possible attacher les cheveux.

Sieste

Un temps de sieste est prévu pour les enfants qui en éprouvent encore le besoin. Prévoir du linge de lit et un oreiller, marqués au nom de l'enfant. Les draps housses sont fournis par l'école.

La Vie à l'Ecole

Pédagogie et Coopération

Les enfants doivent impérativement bénéficier d'un temps d'activité autonome et sans interruption (individuelle ou de groupe pour les plus âgés), de deux heures et demi à 3 heures, chaque matin et après-midi. Cette organisation permet le respect du rythme de travail, la possibilité du libre choix de l'activité et la concentration de l'enfant dans sa tâche.

Vos enfants ont besoin d'une cohérence entre l'accompagnement proposé à l'école et celui au sein de chaque famille. C'est pourquoi les parents seront invités en début d'année scolaire à une présentation des caractéristiques de la pédagogie Montessori pour la tranche d'âge concernée, afin de mieux comprendre comment leurs enfants vivent la classe au quotidien et organiser la vie à la maison dans le même sens. Ces présentations seront fixées dans le calendrier scolaire.

Les Fêtes

Chaque classe pourra décider d'organiser des événements en lien avec les fêtes durant l'année.

L'anniversaire de chaque enfant sera fêté si possible le jour même ou bien à une autre date s'il survient en dehors des jours de classe. Merci de vous rapprocher de l'équipe éducative de chaque classe pour connaître la manière de fêter cet événement.

Les Vêtements et Objets Personnels

Il est **obligatoire** de marquer les vêtements et les accessoires de votre enfant. Les vêtements non marqués et non réclamés seront donnés à chaque période de vacances à des associations caritatives.

Nous vous demandons également qu'une tenue de pluie reste en permanence dans le vestiaire à savoir : bottes de pluie, K-way et pantalon de pluie (marqués au nom de votre enfant), le tout dans un petit sac (également à son nom). Ces tenues sont à rapporter à la maison et à laver à chaque période de vacances ou s'ils sont très sales.

Les chaussons sont **obligatoires** et doivent être portés dans les classes.

De manière générale, merci d'habiller votre enfant avec des vêtements peu fragiles, pratiques et confortables. Évitez les salopettes et les chaussures à lacets, pensez à faciliter l'autonomie de votre enfant qui doit pouvoir faire par lui-même.

Pour des raisons évidentes, sont également **interdits** :

- les objets de valeur (bijoux, argent, etc.),
- bonbons et friandises,
- les jouets

Socialisation et comportement des enfants

Une ambiance Montessori offre un environnement adapté qui favorise par expérience la révélation de chaque enfant dans le monde réel et non dans une bulle stérile et exempt de tout risque.

De plus, dans la cadre de sa socialisation, l'enfant apprend à vivre avec et au contact de l'autre. Durant cette phase d'apprentissage, il n'est pas anormal que des coups, morsures ou injures soient échangés. Néanmoins, ces comportements ne sont pas tolérés. Ces situations sont prises en charge et réglées au sein de l'équipe éducative.

La cour de récréation n'est pas une bulle aseptisée. Elle représente un environnement naturel d'épanouissement qui n'est pas dépourvu de danger.

Dans le cas d'un comportement inadapté de l'enfant, une procédure en plusieurs étapes sera mise en place par l'équipe éducative :

1ere étape : discussion avec l'enfant (résolution du conflit)

2eme étape : demande d'un retour le lendemain de l'information aux parents résultant une prise de conscience de l'enfant et une discussion avec les parents.

3eme étape : entretien entre la famille, les éducateurs et la direction

4eme étape : conseil d'éducation pour envisager la poursuite de la scolarisation.